



COMMUN Publié le 02/01/2025
DÉLIBÉRATI ID : 001-210102133-20241213-2024_55
SÉANCE PUBLIQUE DU 13/12/2024
N°2024-55

Nombre de conseillers : 15
Présents : 10
Absents : 5
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 décembre, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, était rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Date de convocation :
06/12/2024

Membres présents à la séance : Mesdames Marie-Thérèse Villecourt, Sandrine Bricourt, Monique Nowaczyk, Ophélie Janaudy et Messieurs Alain Peillon, Eric Elie, Cédric Butzer, Denis Renault, Emmanuel Petat.

Objet : cession de bail
De parcelles communales

Excusés avec pouvoir : Josiane Charmont (a donné pouvoir à Monique Nowaczyk, Romain Grillot (a donné pouvoir à Cédric BUTZER) ;
Excusés : Cindy Rochereau, Morgan Michalet, Brigitte Seve.

Secrétaire de séance : Eric ELIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune loue des petites parcelles dites communales à l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée du Fleuret représenté par M. GAGNIEUX Thierry. Ce dernier prenant prochainement sa retraite, son fils, Julien GAGNIEUX, lui succède d'ores et déjà en tant que 1^{er} gérant à la tête de l'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) du Fleuret

M. GAGNIEUX Thierry exploitait, d'après nos recherches, certaines petites parcelles de terrains communaux à titre provisoire et annuellement, la Commune pouvant chaque année disposer d'une partie ou de la totalité de ses terrains moyennant un préavis notifié avant le 11 septembre (accord de location en date du 21/10/1983).

Il s'agit des parcelles :

- Sur Viollay n°22 à 25, issue de la parcelle C 1205 – superficie : 24 ares
- L'Ecoin n°14 à 14 bis, issue de la parcelle C 39 – superficie : 4 x 24 ares

Les autres parcelles citées ci-dessous n'ayant pas fait l'objet de bail :

- Sur la Ville, parcelles n° 21 1^{er} lot, issue de la parcelle C 1866 – superficie : 24 ares
- Sur la Ville, parcelles n° 21 2^{ème} lot, issue de la parcelle C 1866 – superficie : 12 ares –
- Sur la Ville, parcelles n° 22, 23, 24, 25 et 26, issues de la parcelle C 1866 – superficie : 6 x 12 ares
- Bois Bondant n°7, 15 et 16, issues de la parcelle B 695 – superficie : 3 x 12 ares
- En Viollay, issue de la parcelle C 1206 – superficie : 12 ares
- Sur Viollay n°16, issue de la parcelle C 1204 – superficie : 8 x 12 ares

M. le Maire propose, en raison de la passation de gérance entre ces deux agriculteurs, de continuer de louer à M. GAGNIEUX Julien, gérant de l'EARL du Fleuret ces différentes parcelles du 11 novembre 2024 au 10 novembre 2025 au même coût (12 € l'are), laissant ainsi à la collectivité le soin d'étudier ce dossier, et de lui faire une proposition de location plus adaptée et plus équitable pour les deux parties. Ces futures locations feront l'objet de documents officiels signés par tous les intéressés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la continuité de location des parcelles communales au nouveau gérant de l'EARL du Fleuret, M. GAGNIEUX Julien du 11 novembre 2024 au 10 novembre 2025.
- Demande à M. le Maire d'étudier ce dossier en vue d'une proposition équitable et adaptée au besoin des deux parties
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ces locations.

Le Maire
Lionel KLINGLER

